

Technologies et libertés

Pour les villes, recourir aux moyens technologiques pour garantir le bon fonctionnement d'équipements accessibles au public et notamment de système de vidéosurveillance, est incontournable même si le bilan reste contrasté. Si en matière de prévention de la délinquance, son effet n'est pas encore prouvé, elle peut, en revanche, être utile en matière d'enquêtes judiciaires à condition de disposer d'images de qualité suffisante. Elle peut concourir à la réduction du sentiment d'insécurité. Il reste que ces technologies sont inefficaces face à des personnes en situation de rupture sociale ou institutionnelle, ou en posture de provocation.

Outil onéreux, il n'a de sens que s'il est mis au service de la lutte contre l'ensemble des dysfonctionnements urbains. A l'occasion de la réhabilitation de logements sociaux ou de sauvegarde d'un espace commercial, la vidéo-surveillance peut aider à la requalification des espaces ouverts au public.

Face aux risques liés au respect de la vie privée et aux lourds investissements engagés par l'emploi des nouvelles technologies, les villes affirment la nécessité :

- de développer des réglementations et des systèmes de financement favorisant les coopérations locales entre les institutions publiques voire un cofinancement privé par certains bénéficiaires (chambres de commerce),
- d'évaluer leur impact et d'en optimiser le coût,
- de garantir une déontologie et une formation du personnel opérateur,
- de respecter les textes européens et nationaux en matière de protection des données personnelles et de conservation des images selon quatre principes : Finalité et proportionnalité face à l'enjeu, limitation de la durée de conservation, information des citoyens concernant l'existence du système et l'identification du responsable pour faire valoir leurs droits,
- d'associer le plus largement possible les habitants à la déontologie des systèmes de surveillance.

Pour l'avenir, le développement fulgurant de technologies nouvelles (biométrie, multiplication de bases de données interconnectables, thermométrie...) impose une vigilance accrue face au risque de profilage automatique basé sur des corrélations de données criminologiques imparfaites, étant entendu que le comportement humain ne peut être standardisé.